

Projet Pédagogique Accueil de Loisirs Point du jour

Vacances d'hiver 2025

Du lundi 10 février au vendredi 21 février



Sommaire



Introduction

- *Le projet éducatif de Territoire (PEDT)* 3
- *La convention Territoire Globale (CTG)* 4

Présentation de l'Accueil de Loisirs

- *L'Accueil de Loisirs Point du Jour* 5, 6, 7
- *Le public* 8, 9, 10

Intention éducatives et objectifs pédagogiques

- *Le projet éducatif péri et extrascolaire* 11
- *Le projet Pédagogique* 12, 13

Organisation et fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

- *Journée type, tarif, santé, rôle et mission* 14, 24

Annexes :

Note de service liée à l'encadrement
Note de service liée aux déplacements
Plannings d'activités



Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEDT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEDT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.



Présentation de l'Accueil de Loisirs

L'organisateur : Service Accueil Enfance et Jeunesse 1 rue de la Tour 1000 TROYES ☎ :
03.25.70.47.80

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

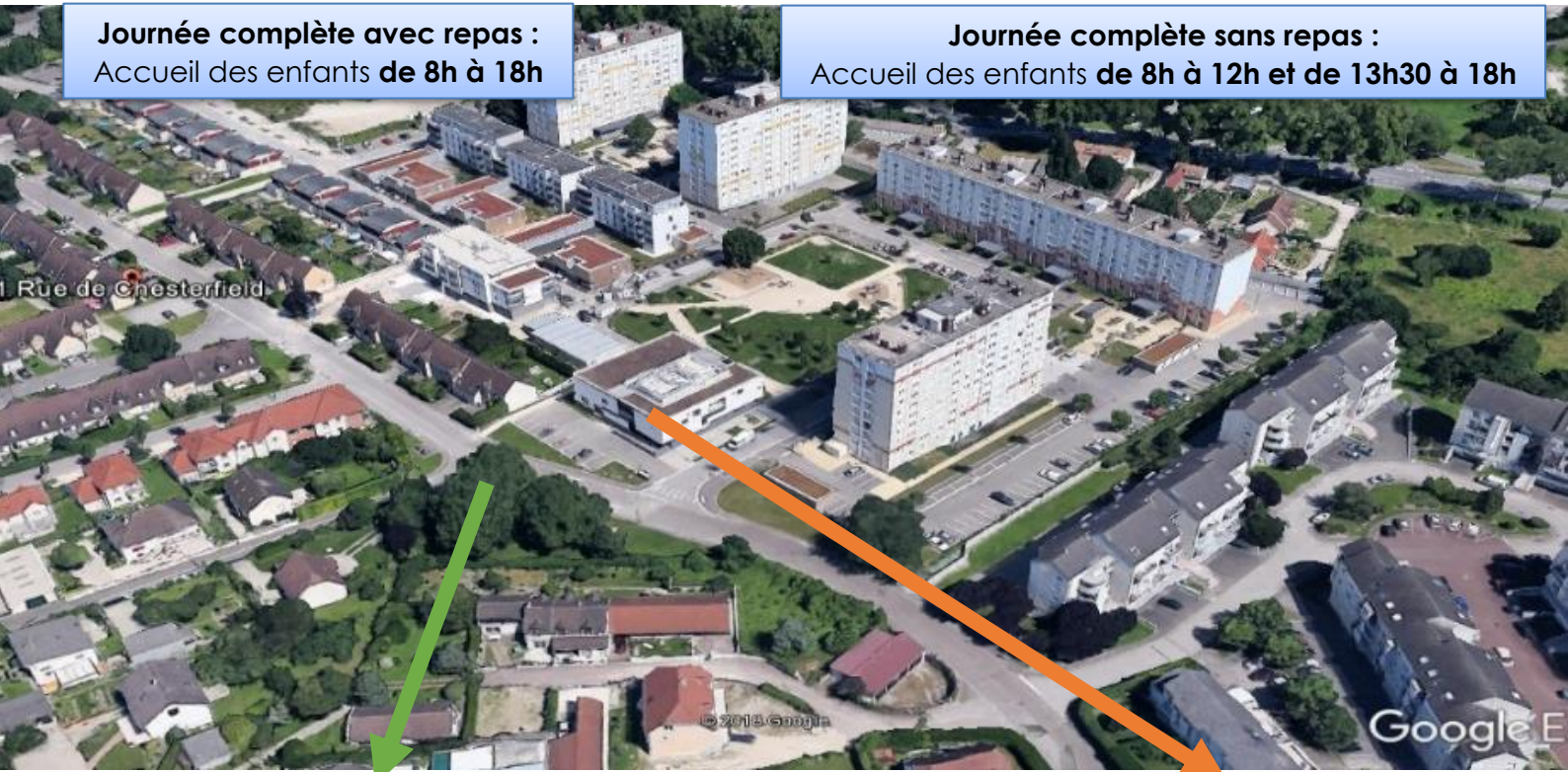
Centre	Adresse	Contact	Formules
1	Louis-Dumont 135, rue Étienne-Pétron	06 11 37 59 02	• Journée complète sans repas : accueil de 13h00 à 12h et de 13h00 à 19h15 • Journée complète avec repas : accueil de 13h00 à 19h15
2	Vassaults 8, rue des Vassaults	06 46 54 19 55	• Journée complète sans repas : accueil de 13h00 à 12h et de 13h00 à 19h15 • Journée complète avec repas : accueil de 13h00 à 19h15
3	Marots 80 bis, rue des Marots	04 04 52 12 51	• Journée complète sans repas : accueil de 08h à 12h et de 13h00 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h
4	Sénardes 10, rue Jean Camille-Niel 2, allée Vas-de-Cepainville	07 77 70 59 36	• Journée complète sans repas : accueil de 08h à 12h et de 13h00 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 08h à 18h
5	Jules-Guesde 2, boulevard 14-Juillet 72, rue Charles-Gros	06 33 04 93 82	• Journée complète sans repas : accueil de 08h à 12h et de 13h00 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 08h à 18h
6	Point-du-Jour 11, rue Chesterfield 2, place de Soëst	06 75 21 11 21	• Journée complète sans repas : accueil de 08h à 12h et de 13h00 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 08h à 18h
7	René-Poillet 110 bis, av. Édouard Herriot	06 11 37 59 10	• Journée complète sans repas : accueil de 08h à 12h et de 13h00 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 08h à 18h

Legend:
● 3-6 ans
● 6-12 ans
● 3-12 ans

Accueil des enfants de 3 à 12 ans en multi site avec une capacité de 60 places :
24 places -6 ans et 36 places +6 ans

Journée complète avec repas :
Accueil des enfants **de 8h à 18h**

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h**



L'accueil des enfants de moins de 6 ans se situe
au 11, rue Chesterfield

L'accueil des enfants de plus de 6 ans se situe au sein de
l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques



Les locaux pour les enfants de moins de 6 ans :

- Deux salles d'activités, l'une dédiée aux activités manuelles et l'autre aux jeux libres, détente.
- Les deux disposent d'un mobilier maternel
- Une salle de repos, sanitaires maternels et adulte, un bureau
- Une cuisine avec point d'eau / réserve matériel pédagogique

Les locaux pour les enfants de plus de 6 ans :

- 3 salles polyvalentes « 2 à l'étage et 1 au rez de chaussée » avec chaises et tables (mobilier adulte)
- Sanitaires adultes mutualisés.

En commun :

- La restauration sera à la porte St Jacques
- A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite. Le gymnase « Blossières » peut être mis à disposition pour les activités sportives et physiques.



L'ACCUEIL DE LOISIRS DU POINT-DU-JOUR...

...met en œuvre un projet lié à l'autonomie et à la responsabilisation des enfants de 3 à 12 ans. L'équipe d'animation s'attache au bien-être et propose un environnement sécurisant afin qu'ils puissent évoluer à leur rythme et en confiance. Au travers de jeux sportifs, d'activités créatives et d'expression, les enfants apprennent à vivre ensemble, dans le respect de soi et des autres.

Les besoins et caractéristiques des enfants :

Les besoins et caractéristiques des enfants sont différents à chaque âge, car l'enfant grandit et découvre le monde qui l'entoure.

Les besoins des enfants de 3 à 6 ans : est une période de développement intense dans la vie d'un enfant.

Les enfants de 3 à 6 ans ont des besoins particuliers et différents des autres enfants. En les comprenant et en répondant à leur besoin d'exploration, d'autonomie, d'apprentissage, d'intégration sociale, nous stimulons l'épanouissement et la croissance des enfants.

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 3 à 6 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps et de sa personne

Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation



Activités possibles

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la sensorialité

Activités sportives

Jeux d'imitation

Les caractéristiques des enfants de 6 à 12 ans :

Comprendre les besoins et les caractéristiques des enfants de 6 à 12 ans est essentiel pour pouvoir y répondre. En encourageant leur indépendance, en stimulant leur curiosité intellectuelle, en créant un environnement social positif et en incitant leur créativité, nous stimulons leur apprentissage.

Après la période de la petite enfance de 3 à 6 ans où le jeune enfant a dû faire face à de nombreux apprentissages (lecture – écriture – mémorisation – petite activité sportive – découverte du lien social), l'étape qui suit, que l'on pourrait appeler "enfance", va voir de nombreuses transformations chez la fille comme chez le garçon, sur le plan physique, bien sûr, mais aussi sur le plan psychomoteur, cognitif, psychologique et créatif.

La période de 6 à 12 ans marque une étape cruciale dans le développement des enfants. Ils deviennent plus indépendants, plus curieux et plus conscients de leur environnement.

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 6 à 8 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps et de sa personne

Exploration du milieu, besoin

d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation



Activités possibles

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction

Activités sportives

Jeux d'échange

Découverte d'un milieu / de la nature

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 8 à 10 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

La socialisation s'affirme

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet

Activités possibles

Début des grands jeux

Activités sportives et baignade

Activités de construction

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature



Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 10 à 12 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme "grands", on ne joue plus avec les "petits" et on rejette les jeux de "petits".

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Création de groupe

Activités possibles

Grands jeux

Activités sportives et de plein air

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités libres / en autonomie





Intentions éducatives et objectifs pédagogiques


✓ **Le Projet Éducatif**


Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).


✓ **Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)**

-  Favoriser l'épanouissement personnel : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.

-  Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.

-  Respect des identités et des cultures : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.

-  Préparation à la vie en société : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.

-  Respect du milieu naturel : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement. La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Le projet pédagogique “communiquer ensemble : le pouvoir des mots et des gestes” vise à favoriser une communication, “respectueuse et créative” chez les enfants dans un cadre de loisirs.

En impliquant les enfants activement à travers des jeux et des discussions, ce projet permettra de renforcer leur confiance et leur capacité à interagir de manière positive avec les autres “enfants et adultes”.

L’Accueil de Loisirs du Point du Jour utilisera l’expression théâtrale comme moyen d’apprentissage et de développement personnel.

Il s’agit aussi, de les amener à comprendre et à exprimer des émotions diverses par des exercices de jeux corporels, de respirations et de vocalisations, tout en explorant différents jeux de rôles et d’expérimenter de nouveaux modes d’expression, l’intérêt est d’aider les enfants à oser s’exprimer.

Axes de travaillés “Communiquer ensemble : le pouvoir des mots et des gestes”

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	SUPPORTS UTILISES (en scène les artistes)
<p>Favoriser l’autonomie, l’acquisition de l’autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l’expression et la confrontation d’idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.</p>	<p>Favoriser la communication, afin de permettre aux enfants de prendre la parole et de s’exprimer en groupe</p> <p>Permettre aux enfants de travailler sur le vivre ensemble, faire ensemble</p>	<p>En favorisant les activités artistiques et de coopération</p> <p>Favoriser les temps de discussion</p> <p>Appréhender la communication verbale et non verbale des enfants à travers des jeux et des activités</p> <p>Apprendre à écouter activement et à exprimer ses idées de manière claire et respectueuse</p>	<p>Création d’une pièce de théâtre</p> <p>Création des décors, des costumes, des personnages</p> <p>Répétitions des mises scènes, mime, jeu d’ombre, jeux de rôle...</p> <p>Création d’une histoire</p> <p>Organisation d’un spectacle par les enfants</p> <p>Séances de relaxation et de concentration</p> <p>Jeux de rôle</p>

Les activités

Donner aux enfants l'occasion de vivre une expérience collective de création artistique, ou chaque enfant contribue à la réalisation d'une œuvre commune. Le théâtre devient ainsi un moyen de vivre un projet commun, avec des objectifs partagés.

Méthode d'animation

Le projet pédagogique sera basé sur l'implication des enfants pour permettre à chacun de trouver sa place dans le projet.

Un fonctionnement axé sur l'autonomie des enfants, avec une prise en compte permanente de leurs demandes, de leurs choix d'ateliers et les rôles à la réalisation du spectacle.

Evaluation/bilan

Pendant toute la durée de la période des vacances, les animateurs évalueront la progression du projet. Au fur et à mesure, le projet sera évalué par des questionnements ou des jeux. Cela permettra aux animateurs d'adapter les outils mis en place en fonction de l'avis des enfants.

Ces moments d'échange permettent aux enfants de s'exprimer et ainsi à l'équipe d'animation de réajuster l'approche pédagogique et de répondre aux besoins de chacun.

A la fin des vacances, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints, de prévoir la progression à donner aux différents projets de nos actions afin d'améliorer les conditions d'accueil.



Mon accueil de loisirs

Vacances scolaires



Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants **chaque vacances scolaires**.
Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées
à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la base de **deux formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas.**

La Ville de Troyes compte **7 accueils de loisirs**.

JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école élémentaire 14 juillet)
2, bd du 14 juillet,

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école Maternelle Louis-Dumont)
135, rue Étienne-Pédron

En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h15

MAROTS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
80 bis, rue des Marots

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
11, rue de Chesterfield
Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier du Point-du-jour)
2, place de Soëst

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
(maison de quartier des Chartreux)
110 bis, avenue Édouard-Herriot

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école maternelle Marcel-Pagnol)
10, rue Jean Camille-Niel
Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier des Sénardes)
3, allée Yves de Copainville

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
6, rue des Vassaules
En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h15

Selon les vacances, voici la liste des accueils de loisirs qui offrent un mode d'accueil :

Vacances automne + hiver + printemps = Jules-Guesde, Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, Pelletier, Sénardes, Vassaules

Vacances fin d'année = Louis-Dumont, Vassaules

Vacances été-juillet = Guesde, Dumont, Marots, Point-du-Jour, Pelletier, Sénardes, Vassaules

Vacances été-août = Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, René-Pelletier, Sénardes, Vassaules

Troyes

Espace Audiffred

Pôle municipal de la Famille

Service Relations avec les usagers

1, rue de la Tour à Troyes

03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

La journée type

8H00 - 9H15

Accueil échelonné des familles et des enfants

9H15 - 11H30

Temps des activités et rangement...

11H30 - 13H45

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres
- Retour à l'accueil de loisirs

Temps de sieste pour les enfants de 3-4 ans
réveil libre des enfants

Un espace de repos et de détente pour les
enfants de 5-12 ans

14H - 16H15

Temps des activités et rangement...



16H30 - 17H00

Temps du goûter.
Evaluation de la journée
des ateliers et du ressenti
des enfants

17H00-17h30


Basket et vélo autonome

17H00-18H00

- Accueil des familles et départ échelonné
- Échange avec les parents autour des activités du jour
- Rangement des salles

Les temps d'accueil


Échelonnés du matin et du soir sont des moments importants. Le directeur et les animateurs sont disponibles pour les parents afin de les informer du déroulement de la journée ou/et prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ...).



Le temps d'activité

Dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet (des temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

La durée des activités est adaptée en fonction de l'âge de l'enfant :

- 15 à 20 minutes pour les enfants de 3 à 6 ans
 - 45 à 60 minutes pour les enfants de 6 à 12 ans
- 

Le temps du repas

Favorise les échanges et les discussions. Les enfants participent au débarrassage de la table. La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr. Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique

Le temps calme

Permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer

Le temps libre

Permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.

Le temps de repos

Est primordial pour les plus petits dans leurs besoins de récupération.

Elle a plusieurs avantages : elle permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme.

Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné.

Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné et mis place, dans le respect du rythme de chacun.

Les enfants qui ne dorment pas après 20m de « repos » seront pris en charge par un animateur qui mettra en place une activité calme. Des espaces sont aménagés à cet effet.

Le temps du goûter

Permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

Le départ

À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h00.

Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L. Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé âgé de 16 ans minimum.

Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00. Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).

Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas				
Quotient familial				
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 € à 500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 € à 700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 € à 900 €	10,30	11,30	10,30	11,30
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas				
Quotient familial				
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 € à 500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 € à 700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas				
Quotient familial				
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 € à 500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 € à 700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 € à 900 €	10,30	11,20	10,30	11,20
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas				
Quotient familial				
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 € à 500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 € à 700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas				
Quotient familial				
0 € à 300 €	2,20	2,40	2,20	2,40
301 € à 500 €	2,60	2,90	2,60	2,90
501 € à 700 €	3,30	3,60	3,30	3,60
701 € à 900 €	4,40	4,80	4,40	4,80
901 € à 1 100 €	5,30	5,70	5,30	5,70
1 101 € et plus	6,60	7,20	6,60	7,20

La communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL.FAMILLE-accueil.troyes.fr) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péri et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

La santé

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est essentielle pour mettre en œuvre une démarche éducative centrée sur les droits de l'enfant.

- **Les directeurs(trices)** jouent un rôle central dans la gestion et la direction des accueils, ils assurent :

L'élaboration et la conduite du projet pédagogique : garant des orientations éducatives, ils veillent à ce que les principes et objectifs éducatifs soient respectés et appliqués. En collaboration avec l'équipe d'animation, ils développent et mettent en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants.

La gestion réglementaire et administrative : toutes les normes de sécurité, procédures et réglementations sont strictement respectées pour garantir la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation. Ils s'occupent des aspects administratifs, comme la gestion des présences et des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

L'animation de l'équipe pédagogique : en coordonnant, animant et formant l'équipe, ils favorisent une bonne dynamique de groupe et un travail collaboratif.

La prise en compte de l'enfant dans sa globalité : ils mobilisent tous les acteurs nécessaires pour la prise en charge de l'enfant. La communication avec les familles : interlocuteurs privilégiés, ils assurent une communication fluide et de qualité

- **Les animateurs(trices)** sont au cœur de l'interaction avec les enfants et jouent un rôle crucial dans leur épanouissement ; ils veillent à :

Assurer la sécurité physique et affective des enfants, en respectant toutes les réglementations en vigueur, lors de tous les temps de la journée.

Conduire des activités : en élaborant et animant des activités en accord avec les objectifs du projet pédagogique, favorisant le développement des enfants.

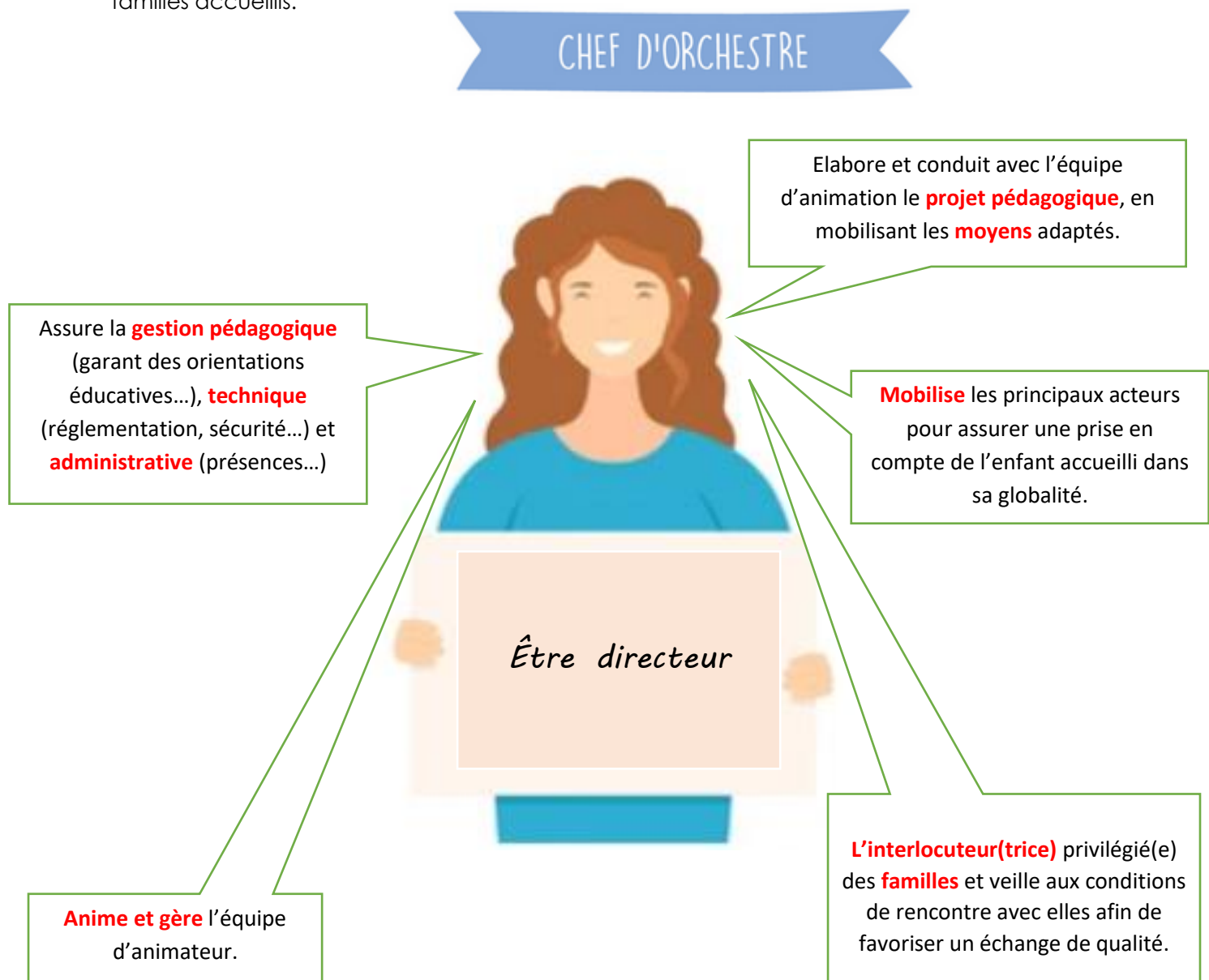
Engager une démarche pédagogique par leur présence active et leurs interactions ils créent un environnement de confiance, adoptent des attitudes pédagogiques variées pour accompagner les enfants vers une plus grande indépendance et autonomie en les encourageant à prendre des initiatives, à faire des choix et à participer activement aux décisions de groupe.

Le rôle de chacun

Les fonctions de l'équipe d'animation et de direction

● Directeur/trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Péri-scolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

Animateur

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Rôles et missions :

➤ Les fonctions et savoirs

Savoirs

Connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Connaissance de la réglementation, liée à la sécurité et l'encadrement des publics (voir fiches « mémos » affichées dans vos structures (déplacements, activités spécifiques ...) et en annexes.

Connaissances des enfants (besoins et possibilités physiques, intellectuelles, sociales, rythme biologique).

Connaissance de l'organisation (règlement intérieur, vie quotidienne, travail en équipe ...).

Savoir-être

Être un adulte référent :

- Attitude appropriée et comportement exemplaire
- Tenue vestimentaire adaptée
- Langage adapté
- Cohérence dans les attitudes bienveillance et respect des règles et des personnes

Être réactif et à l'écoute :

- Adaptabilité
- Analyse de situation
- Prise de recul
- Capacité à se remettre en question

Être en capacité de communiquer et d'informer avec les enfants, avec l'équipe, en direction des familles, avec les partenaires.

Faire preuve d'initiative et d'autonomie en étant force de proposition.

Participer aux temps de préparation, de formation, d'échange de pratique.

Savoir-faire

Proposer 1 activité en rapport avec le projet pédagogique en prenant en compte les besoins et attentes des publics.

Préparer 1 animation adaptée au milieu, au public, aux règles de sécurité (prévoir le matériel, réaliser 1 fiche d'activité).

Animer en donnant du sens à l'activité, en suscitant l'implication du public, en transmettant des consignes claires, en veillant au respect des règles de sécurité et du matériel, en s'adaptant aux imprévus.

Encadrer 1 groupe lors des différents temps de la journée (adapter ses méthodes pédagogiques, savoir gérer les conflits).

Clôturer son activité (ranger, évaluer son intervention).

S'investir dans sa structure en construisant une relation de qualité avec les enfants, en participant activement au fonctionnement de l'équipe pédagogique.



Yves Minck
Directeur Général des Services

NOTE DE SERVICE

- DGA
- DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Yves Minck



Copie pour information :

Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
- VT
- DGA
- DIRECTEURS
- CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

*du pôle
famille
et proximité*

- A diffuser à l'ensemble des agents
- A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : *n°16 EP*

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassaulles (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes

Programme des activités de vos enfants pour

la semaine du 10 février au 14 février 2025

3/12 ans « Communication, expression, théâtre »



Mes rituels

Lundi 10 février	Mardi 11 février	Mercredi 12 février	Judi 13 février	Vendredi 14 février
------------------	------------------	---------------------	-----------------	---------------------

Des ateliers en autonomie et permanents seront mis à disposition des enfants : jeux de construction, jeux d'imitation, coin lecture "bibliothèque", basket, vélo

Mes rituels : Je m'exprime " tu vas comment ? " et " comment s'est passée ta journée ?"

6/12 ans	3/5 ans
<p>Création : la roue géante des émotions Jeux d'expression : Le théâtre des émotions, la galerie des émotions en masque Jeu sportif : L'aventure des contes</p>	<p>Jeux d'expression : Téléphone magique des lutins Les marionnettes s'expriment Jeux de concentration : Parcours d'équilibre Atelier créatif : Confection de marionnette</p>
<p>Création : la pièce de théâtre, son histoire et les personnages Les artistes sportifs : Initiation au Tchoukball</p>	<p>Atelier créatif : Création figurine, les mini marionnettes et la peinture vivante Jeux d'expression : Passe le message à ton voisin et jeux d'ombre Jeu sportif : Les lutins en musique</p>
<p>Jeux d'expression : Initiation au théâtre Sur un pas de danse Raconte-moi une histoire Times Up Jeu de coopération : Parcours de communication</p>	<p>Atelier créatif : Création de décors pour la pièce de théâtre Jeux sportifs et d'expression corporelle : Etre un scénographe expert de la mise en scène Jeu de mime en relais Jeu des ambassadeurs Géant</p>
<p>Mon atelier couturier : Initiation à la couture, création costumes Atelier artistique Création d'une chorégraphie</p>	<p>Jeux d'expression : Le mime magique Le théâtre des petits comédiens Atelier créatif : Album des souvenirs Jeu sportif : La course des émotions L'expédition théâtrale</p>
<p>Tous en scène les artistes, répétition de la pièce de théâtre Les artistes sportifs : Initiation au Kingball</p>	<p>Grand jeu du théâtre enchanté : Chasse aux trésors des émotions</p>
Sortie piscine et savoir nager	

PLANNING



Programme des activités de vos enfants pour

la semaine du 17 février au 21 février 2025



3/12 ans « communication, expression, théâtre »

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Lundi 17 février	Mardi 18 février	Mercredi 19 février	Jeudi 20 février	Vendredi 21 février
------------------	------------------	---------------------	------------------	---------------------

Des ateliers en autonomie et permanents seront mis à disposition des enfants : jeux de construction, jeux d'imitation, coin lecture "bibliothèque", basket, vélo

Mes rituels : Je m'exprime "tu vas comment ?" et "comment s'est passée ta journée ?"

<p>Jeu d'expression : Danse théâtrale Mémorise mon prénom</p> <p>Jeu d'imitation : Le miroir magique</p> <p>Atelier créatif : Masque pour des géants</p>	<p>Jeu d'expression : Marionnette et ombres chinoises</p> <p>Jeux de rôles : Allo j'écoute !</p> <p>Histoire en musique</p> <p>Jeu coopération : L'entraînement des acteurs et parcours sportifs</p>	<p>Jeux d'expression : Mr mime et les artistes clowns. Devinons le dessin !</p> <p>Atelier créatif : Création des décors et des marionnettes</p> <p>Jeu d'aventure : La pause des artistes, les cerceaux musicaux</p>	<p>Parcours sportifs : Les comédiens perdus, c'est par où la sortie !</p> <p>Atelier créatif : Mon personnage imaginaire</p> <p>Jeu d'expression : Une histoire fantastique et répétition des artistes</p>	<p>En scène les artistes</p> <p>Représentation de : Mon histoire fantastique</p>
---	---	--	---	---

3/5 ans

Sortie piscine et savoir nager

<p>Bienvenue au théâtre de Venise : Confection de masque et de la fresque</p> <p>Jeu d'improvisation : Le zapping des rôles</p> <p>Atelier créatif : Décors de théâtre</p>	<p>Atelier créatif : Mon atelier haute couture "costume"</p> <p>Répétition des artistes</p> <p>Jeux sportifs : Mime en relais</p> <p>Jeu de compréhension : Mime à la chaîne</p>	<p>Jeu d'expression : Des improvisations piochées Chacun son rôle</p> <p>Atelier d'improvisation : Jeu de comédie, choisis un rôle d'acteur, qui est-ce ?</p> <p>Jeux sportifs : Jeu théâtre des comédiens</p>	<p>Tous en scène : Répétition des artistes et création des décors, costumes</p>	<p>Sur la piste des étoiles : Spectacle de danse</p> <p>En scène les comédiens : Grande représentation théâtrale</p>
---	---	---	--	--

6/12 ans

Mes rituels



